Marche à suivre

Justice Québec

NOTES EXPLICATIVES

CONTESTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT RÉSULTANT DE L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONSTATÉE DANS UN ACTE NOTARIÉ

(SJ-1363)

Le formulaire « Contestation d'un ordre de paiement résultant de l'inexécution d'une obligation constatée dans un acte notarié » permet au débiteur ou à son représentant, ainsi qu'à toute autre personne intéressée, de contester un Ordre de paiement signifié en vertu du Règlement sur l'exécution forcée du paiement d'une créance résultant de l'inexécution d'une obligation constatée dans un acte notarié (CCQ, r. 4.02).

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

  Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

  Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

PRÉALABLE AU DÉPÔT

Identification du greffe compétent

Le règlement prévoit que la contestation du bien-fondé de l'ordre de paiement se fait devant le tribunal qui serait compétent pour entendre la demande relative à la créance.

Dans un premier temps il y a lieu de déterminer s'il s'agit de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure, selon le montant en cause.

- De 0,00 $ à 74 999,99 $: Dépôt à la Cour du Québec ;
- De 75 000,00 $ à 99 999,99 $: Dépôt à la Cour du Québec ou à la Cour supérieure, selon le choix de la partie demanderesse ;
- À partir de 100 000,00 $ et plus : Dépôt à la Cour supérieure.

Dans un deuxième temps, il y a lieu de déterminer le district judiciaire compétent pour le dépôt de la contestation.

Si l'acte notarié contient une clause d'élection de domicile, il y aura lieu de s'adresser au greffe du domicile élu.

Vous pouvez consulter ces pages :

Recherche d'un district - Ministère de la Justice

Trouver un palais de justice - Ministère de la Justice

Districts judiciaires | Division de Québec | Cour supérieure du Québec - cour-superieure

Justice Québec

Notifications préalables

Avant de procéder au dépôt de la contestation au greffe vous devez avoir notifié celle-ci ainsi que son avis de présentation au créancier et à l'huissier de justice chargé de la signification de l'Ordre de paiement.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devez ensuite transmettre la contestation accompagnée des preuves de notification au greffe civil de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure, selon le montant de la créance réclamée à l'Ordre de paiement, dans les 30 jours suivant la signification de l'Ordre de paiement. Les pièces au soutien de vos prétentions doivent être déposées dans les 10 jours de la contestation. Si les originaux des pièces ne sont pas déposés dans ce délai, ils peuvent être produits le jour de l'instruction.

Des frais de greffe sont payables pour le dépôt de la contestation. Pour plus d'information sur la tarification et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

CONTESTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT RÉSULTANT DE L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONSTATÉE DANS UN ACTE NOTARIÉ

(La forme masculine désigne, lorsque le contexte l'exige, autant les femmes que les hommes)

➢ **Ce qu'il faut savoir pour contester un ordre de paiement reçu en vertu du *Règlement sur l'exécution forcée du paiement d'une créance résultant de l'inexécution d'une obligation constatée dans un acte notarié*, CCQ, r. 4.02**

☐ QUI PEUT CONTESTER UN ORDRE DE PAIEMENT?

Le débiteur, son représentant ou toute personne intéressée.

☐ OÙ DÉPOSER SA CONTESTATION?

Au greffe civil du tribunal compétent du domicile élu aux termes de l'acte notarié ou sinon, du domicile applicable, selon le montant de la créance réclamée à l'Ordre de paiement.

De 0,00 $ à 74 999,99 $: Dépôt à la Cour du Québec ;
De 75 000,00 $ à 99 999,99 $: Dépôt à la Cour du Québec ou à la Cour supérieure, selon le choix de la partie demanderesse ;
À partir de 100 000,00 $ et plus : Dépôt à la Cour supérieure.

☐ QUAND DOIT-ON DÉPOSER SA CONTESTATION ACCOMPAGNÉE DE L'AVIS DE PRÉSENTATION ?

Dans un délai de 30 jours suivant la signification de l'Ordre de paiement. À noter qu'il y a lieu de les notifier au créancier et à l'huissier avant leur dépôt au greffe.

☐ LA CONTESTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DE CELUI-CI?

Oui. Le dépôt d'une contestation suspend l'exécution de l'Ordre de paiement jusqu'à ce que la contestation soit entendue devant un juge de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure

☐ AI-JE À PAYER DES FRAIS POUR DÉPOSER MA CONTESTATION?

Oui. Des frais de greffe sont exigés pour le dépôt d'une contestation d'un Ordre de paiement. Le greffier vous informera du montant exigible. Les frais sont payables en argent, par mandat-poste, par carte de crédit ou de débit, ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Voir les instructions ci-jointes pour remplir la contestation d'un Ordre de paiement

INSTRUCTIONS

➢ Comment remplir cette contestation

Vous devez remplir l'entête et présenter par la suite les faits.

☐ L'EN-TÊTE

- Indiquez, dans l'entête, si la contestation est déposée à la Cour du Québec ou à la Cour supérieure
- Indiquez le nom du district et de la localité où la contestation sera déposée.
- Inscrivez le nom de l'huissier de justice chargé de la signification de l'Ordre de paiement
- Inscrivez vos nom, prénom, adresse et code postal dans l'espace réservé à la partie demanderesse.
- Inscrivez les nom, prénom, adresse et code postal du créancier dans la section partie défenderesse.

☐ LES FAITS *(le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro)*

1. Complétez les renseignements indiquant à quel titre vous présentez la contestation. Si vous agissez à titre de représentant ou d'autre personne intéressée, veuillez ajouter les pièces au soutien en les identifiant pour y référer par P-1, P-2, etc.
2. Complétez les informations concernant l'Ordre de paiement contesté.
3. Expliquez pourquoi vous contestez l'Ordre de paiement.

☐ LES CONCLUSIONS

- Complétez les informations concernant l'Ordre de paiement contesté.
- Signez la contestation de l'Ordre de paiement.

☐ L'AVIS DE PRÉSENTATION

- Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis. Indiquez le nom du palais de justice où la contestation est déposée ainsi que son adresse. Précisez la date de la présentation de la demande au tribunal ainsi que l'heure et la salle, selon ce qui est prévu en matière civile pour ce palais de justice. Adressez-vous au greffier pour obtenir ces renseignements ou consultez les sites suivants :

  Recherche d'un district - Ministère de la Justice

  Trouver un palais de justice - Ministère de la Justice

  Districts judiciaires | Division de Québec | Cour supérieure du Québec - cour-supérieure
- Indiquez le lieu ainsi que la date et signez l'avis de présentation. Inscrivez aux endroits appropriés vos prénom et nom.

☐ ENDOS

- Inscrivez les mêmes informations qu'à l'en-tête de la contestation : le numéro de votre dossier, la cour à laquelle vous vous adressez et le district où siège cette cour. Inscrivez au bas de l'endos vos nom et adresse.

Nous vous suggérons de consulter un conseiller juridique pour tout renseignement supplémentaire.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : _____
Localité : _____
Nº de dossier : _____

☐ **COUR SUPÉRIEURE**
☐ **COUR DU QUÉBEC**

_____

_____
(nom, prénom, adresse et code postal)

Partie demanderesse (Débiteur – ou personne intéressée)

_____

_____
(nom, prénom, adresse et code postal)

Partie défenderesse (Créancier)

CONTESTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT RÉSULTANT DE L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONSTATÉE DANS UN ACTE NOTARIÉ
(C.c.Q, r. 4.02)

À UN JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

LES FAITS :

1. J'agis à titre de :

☐ Débiteur

☐ Représentant du débiteur

Détails :

_____

☐ Autre personne intéressée

Détails :

_____

2. Il y a eu signification d'un Ordre de paiement le _____ relativement à une créance découlant d'un acte notarié reçu le _____ par Me _____ sous le numéro _____ de ses minutes.

Pièce(s) P-_____

3. Je conteste cet ordre de paiement.

Raisons de la contestation :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE AU TRIBUNAL :

D'ACCUEILLIR la contestation de l'Ordre de paiement d'une créance résultant de l'inexécution d'une obligation constatée dans l'acte notarié portant le numéro _____.

CONDAMNER la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse les frais de justice.

À _____, le _____

_____

Partie demanderesse

AVIS DE PRÉSENTATION

À (nom et adresse du créancier et de l'huissier de justice chargé de la signification) :

_____

_____

PRENEZ AVIS que cette contestation sera présentée devant la ☐ Cour supérieure ☐ Cour du Québec

Le _____, à _____ heures, à la salle _____, du palais de justice de _____
situé au _____.

À _____, le _____

Partie demanderesse (débiteur ou personne intéressée)

SJ-1363 (2026-10)

Imprimer

Effacer

N° de dossier : _____

☐ **COUR SUPÉRIEURE**
☐ **COUR DU QUÉBEC**

District : _____

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

CONTESTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT RÉSULTANT DE L'INEXÉCUTION D'UNE OBLIGATION CONSTATÉE DANS UN ACTE NOTARIÉ

Partie demanderesse :

Adresse :

Téléphone : résidence
bureau
Courriel :